



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 15 décembre 2017 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire  
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1  
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2  
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3  
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4  
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5  
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

\*\*\*\*\*

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2017
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
  - 6.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
  - 6.2 Dépôt du rapport de chaque candidat portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50 \$ ou plus
  - 6.3 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude
  - 6.4 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
  - 6.5 Services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
  - 6.6 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
  - 6.7 Approbation des réaffectations budgétaires
  - 6.8 Affectation du solde disponible sur règlements d'emprunt fermés numéros 2011-602 et 2011-603



No de résolution  
ou annotation

- 7 Urbanisme
  - 7.1 Désignation des membres – Comité de permis de démolition
  - 7.2 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 803, 18, avenue d'Amiens – Empiètement d'un muret en cour arrière
- 8 Travaux publics
  - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
  - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
  - 10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Approbation du règlement numéro 2017-661 pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 56 700 \$ par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 2006-477 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-486 (Coûts de reconstitution de la Ville d'Estérel et les frais incidents), 2006-503 (Camion 10 roues et des accessoires pour le déneigement et la cueillette des ordures), 2006-504 (Camion 6 roues et ses accessoires), 2006-505 (Rétrocaveuse et ses accessoires), 2011-599 (Travaux de réfection de rues), 2011-602 (Travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire), 2011-603 (Branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard), 2012-607 (Camion et équipements de déneigement) et 2012-608 (Travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou)
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

\*\*\*\*\*

2017-12-144

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-145

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2017 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);



No de résolution  
ou annotation

2017-12-146

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**ADOpte** le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 novembre 2017 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT** la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** la liste des comptes en date du 15 décembre 2017 au montant de 114 856.13 \$ dont :

- 69 561.99 \$ sont des comptes payés;
- 45 294.14 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

6.2 **DÉPÔT DU RAPPORT DE CHAQUE CANDIDAT PORTANT SUR LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN OU PLUSIEURS DONS DONT LE TOTAL EST DE 50 \$ OU PLUS**

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), la trésorière dépose la liste des rapports de chaque candidat portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50 \$ ou plus.

2017-12-147

6.3 **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer deux (2) membres du Conseil à titre de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**DÉSIGNE** Madame Christine Corriveau et Monsieur Joseph Dydzak à titre de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-148

6.4 **NOMINATION DE MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif environnement;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Monsieur François Richer Lafèche, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**NOMME** Madame Gail Cantor à titre de présidente du Comité consultatif environnement;

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif environnement :

- Madame Martine Beaugrand;
- Madame Élisabeth Deschamps;
- Madame Anna Dupuis Zuckerman;
- Madame Natacha Garoute;
- Monsieur Luc Meyer;
- Monsieur Stefan Tremblay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution  
ou annotation

2017-12-149

6.5 **SERVICES PROFESSIONNELS D'ACTUAIRES ET D'UN  
CONSULTANT POUR LA GESTION DES MUTUELLES DE  
PRÉVENTION EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DE L'UMQ**

**CONSIDÉRANT** que deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT** que le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt;

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

**CONSIDÉRANT** que la Ville participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares;

**CONSIDÉRANT** que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats;

**CONSIDÉRANT** que l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

**CONFIRME** l'adhésion de la Ville d'Estérel à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles;

**CONFIRME** l'adhésion de la Ville d'Estérel aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats;

**CONFIRME** que deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable;

**S'ENGAGE** à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si la Ville avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés;



No de résolution  
ou annotation

**S'ENGAGE** à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.6 **DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONNS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

2017-12-150

6.7 **APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2017 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

**POUR CE MOTIF :**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

**APPROUVE** les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-151

6.8 **AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE SUR RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS NUMÉROS 2011-602 ET 2011-603**

**CONSIDÉRANT** que le Conseil a adopté, le 16 décembre 2011, les règlements suivants :

- Règlement numéro 2011-602 visant à décréter l'exécution de travaux pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire, un emprunt de 447 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt;
- Règlement numéro 2011-603 visant à décréter l'exécution de travaux pour le branchement d'eau du 27, chemin Fridolin-Simard, un emprunt de 30 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt;

**CONSIDÉRANT** que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé lesdits règlements pour un montant n'excédant pas 447 000\$ pour l'un et 30 000 \$ pour l'autre le 28 février 2012;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Estérel a procédé à des emprunts de 447 000 \$ et 30 000 \$ le 31 janvier 2013;

**CONSIDÉRANT** que la Ville procédera au refinancement de ces règlements le 31 janvier 2018;

**CONSIDÉRANT** que le coût des travaux réalisés s'est avéré moindre que celui emprunté;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** qu'un solde de 5 052 \$ est disponible sur le règlement d'emprunt fermé numéro 2011-602 et qu'un solde de 148 \$ est disponible sur le règlement d'emprunt fermé numéro 2011-603;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**AUTORISE** la trésorière à appliquer le solde disponible des règlements d'emprunt fermés numéros 2011-602 et 2011-603 aux montants respectifs de 5 052 \$ et 148 \$ lors du refinancement qui aura lieu le 31 janvier 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2017-12-152

7.1 **DÉSIGNATION DES MEMBRES – COMITÉ DE PERMIS DE DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un nouveau Conseil municipal suite à l'élection tenue le 5 novembre 2017;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres du Comité de permis de démolition et ce, pour une période d'un (1) an;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

**NOMME** les personnes suivantes à titre de membres du Comité de permis de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2018 :

- Madame Christine Corriveau;
- Monsieur Pierre Lussier;
- Monsieur François Richer Laflèche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2017-12-153

7.2 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 803, 18, AVENUE D'AMIENS – EMPIÈTEMENT D'UN MURET EN COUR ARRIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 803, soit le 18, avenue d'Amiens;

**CONSIDÉRANT** que cette demande a pour effet de régulariser l'empiètement d'un muret en cour arrière situé à 14.55 mètres de la ligne des hautes eaux alors qu'une zone de non construction de 15 mètres est prévue par la réglementation, créant ainsi un empiètement de 0.45 mètre dans la zone de non construction de 15 mètres;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU17-1203, recommande le refus de la demande de dérogation mineure numéro 2017-0006 pour régulariser l'empiètement d'un muret en cour arrière telle que présentée par le requérant;

**CONSIDÉRANT** que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal *Accès, LE journal des Pays-d'en-Haut* en date du 29 novembre 2017 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire n'est reçu;

**POUR CES MOTIFS :**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

**ENTÉRINE** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**REFUSE** la dérogation mineure demandée numéro 2017-0006 pour régulariser l'empiètement d'un muret en cour arrière telle que présentée par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

10.1 **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-661 POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 56 700 \$ PAR UN EMPRUNT, POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2006-477 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-486 (COÛTS DE RECONSTITUTION DE LA VILLE D'ESTÉREL ET LES FRAIS INCIDENTS), 2006-503 (CAMION 10 ROUES ET DES ACCESSOIRES POUR LE DÉNEIGEMENT ET LA CUEILLETTE DES ORDURES), 2006-504 (CAMION 6 ROUES ET SES ACCESSOIRES), 2006-505 (RÉTROCAVEUSE ET SES ACCESSOIRES), 2011-599 (TRAVAUX DE RÉFECTION DE RUES), 2011-602 (TRAVAUX POUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE), 2011-603 (BRANCHEMENT D'EAU DU 27, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD), 2012-607 (CAMION ET ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT) ET 2012-608 (TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LA TOTALITÉ DE L'AVENUE ET DE LA PLACE D'ANJOU)**



No de résolution  
ou annotation

2017-12-154

11. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

**LÈVE ET TERMINE** la présente séance à 17 h 50, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

  
\_\_\_\_\_  
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.  
Maire

  
\_\_\_\_\_  
Luc Lafontaine, B.A.A. g.m.a.  
Greffier

*Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).*